



Réseau
de milieux
naturels protégés



BOÎTE À OUTILS
CONSERVATION

**DOCUMENT MODÈLE
POUR L'INTENDANCE
D'UN TERRAIN DE
CONSERVATION**

**PLAN DE GESTION
D'UNE PROPRIÉTÉ**

OUTIL DE GESTION

RMNAT.ORG

SOMMAIRE

Le plan de gestion exprime clairement les intentions et la vocation qui seront celles d'une propriété acquise ou en servitude pour la conservation. Il stipule clairement tous les détails et les mesures à prendre qui permettront d'assurer la pérennité des caractéristiques naturelles du site.

Il établit les actions de gestion qui pourront être modulées dans le temps, de façon adaptative, selon l'évolution de l'état des cibles de conservation et des menaces. Ainsi, les actions planifiées pourront changer à travers le temps avec les nouvelles connaissances acquises.

Il précise les usages appropriés de la propriété, en tenant compte de ses valeurs de conservation, de toute restriction et de toute exigence du donateur ou des bailleurs de fonds (« zonage »).



PLAN DE GESTION D'UNE PROPRIÉTÉ :
Document modèle pour l'intendance d'un terrain de conservation

Produit par le Réseau de milieux naturels protégés

Rédaction : Brice Caillié, RMN

Édition janvier 2022



Représentant provincial, le Réseau de milieux naturels protégés regroupe des gens qui ont à cœur la conservation du patrimoine naturel à travers le Québec. Fondé il y a plus de 27 ans, ce réseau rallie la majorité des acteurs de la conservation en terres privées au Québec. L'organisme est constitué à des fins non lucratives et vise promouvoir le mouvement de la conservation de milieux naturels au bénéfice de la collectivité. Ce réseau protège plus de 66 600 hectares à travers le Québec et regroupe des centaines d'experts de la conservation.



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	10
FAITS SAILLANTS (RÉSUMÉ DES BUTS ET OBJECTIFS DU PLAN)	11
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ	11
1. LOCALISATION ET DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ	11
2. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	12
3. INFORMATIONS JURIDIQUES	12
STRATÉGIE DE GESTION ET CONSERVATION	13
1. CIBLES GÉNÉRALES DE CONSERVATION ET DE GESTION	14
2. MENACES.....	14
3. STRATÉGIES ET CIBLES DE CONSERVATION.....	14
4. APPRÉCIATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DES CIBLES.....	15
5. PLAN D'ACTION ET ÉCHÉANCIER.....	15
MODALITÉS DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ	16
6. FOND DE GESTION (DOTATION OU D'INTENDANCE) ET BUDGET	17
7. ACTIVITÉS AUTORISÉES.....	17
8. ACTIVITÉS INTERDITES.....	17
9. SUIVI ÉCOLOGIQUE ET SURVEILLANCE	19
10. COMMUNICATIONS	19
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION	20
ANNEXE : MODÈLE DE PLAN DE GESTION TYPE	8



MISE EN CONTEXTE

Le plan de gestion est un outil indispensable pour une gestion diligente d'une propriété par un organisme de conservation. Idéalement, il devrait être réalisé avant la signature de l'entente ou au maximum un an après celle-ci. Cependant dans certains cas, par exemple lorsque l'acquisition s'inscrit dans le cadre d'un projet d'acquisition de plusieurs propriétés contiguës, il peut être préférable d'attendre que toutes les propriétés soient acquises afin d'établir un plan de gestion commun.

Un plan de gestion sert à planifier l'intendance de la propriété. Il devrait contenir le portrait de la propriété et toutes les informations utiles à sa gestion. Soit :

- a) Déterminer les valeurs de conservation de la propriété, incluant toute caractéristique culturelle, autochtone, historique ou naturelle importante et déterminer les menaces qui pèsent sur ces caractéristiques.
- b) Déterminer les objectifs de gestion généraux de la propriété.
- c) Déterminer les activités et préparer un échéancier en vue d'atteindre les objectifs et de réduire les risques ou les menaces qui pèsent sur les valeurs de conservation de la propriété.
- d) Préciser les usages appropriés de la propriété, en tenant compte de ses valeurs de conservation.

Il est indispensable pour protéger les caractéristiques de conservation, de favoriser la communication et la planification des activités au sein d'un même organisme.

Les individus passent, une propriété conservée à perpétuité demeure.

Dans le même ordre d'idée, le plan de gestion doit être révisé régulièrement, annuellement ou tous selon ce que les ressources permettent, et selon les menaces ou autres caractéristiques de la propriété. En effet, une révision à plus long terme peut être suffisante pour un milieu au sein d'un massif forestier qui connaît peu de menaces, en revanche une propriété où les menaces peuvent évoluer rapidement devrait bénéficier d'une révision plus régulière du plan de gestion.



Ce document présente les éléments essentiels d'un plan de gestion. Tout au long du document, des cartes et des tableaux seront très utiles pour synthétiser les informations pertinentes.

FAITS SAILLANTS (RÉSUMÉ DES BUTS ET OBJECTIFS DU PLAN)

Il s'agit de résumer les faits saillants du plan de gestion rapidement (objectifs, principales menaces, portée, grands enjeux et les principaux indicateurs de suivi). L'objectif de cette section est de permettre au lecteur d'avoir un aperçu de la propriété.



La cartographie est un outil très pratique, voire indispensable pour rendre un plan de gestion clair et synthétique. Les tableaux permettent également de synthétiser les informations clés rapidement.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Cette section d'un plan de gestion est la fiche d'identité de la propriété. La majorité des informations synthétisées dans ce chapitre ont été récoltées lors des étapes précédentes (évaluation écologique, caractérisation administrative, recherche de titre, etc.).

Un projet d'acquisition pouvant se dérouler sur plusieurs années, il sera important de valider l'exactitude des informations recueillies lors de la rédaction finale du plan de conservation.

1. Localisation et description de la propriété

- A. Localisation et superficie de la propriété**
- B. Rôle de la propriété dans la stratégie de conservation de l'organisme**
- C. Statut et désignation particulière**
- D. Identification du propriétaire et gestionnaires éventuels**
- E. Identification des partenaires**
- F. Historique de l'utilisation de la propriété (usages passés et présents), état actuel de conservation**
- G. Fréquentation par le public**
- H. État des infrastructures sur la propriété**



2. Informations écologiques

La sélection d'un projet de conservation (voir norme 8 des Normes et pratiques) doit être accompagnée d'une évaluation écologique. Les informations récoltées lors de cette évaluation devraient être synthétisées dans cette section du plan de gestion.

Ces informations seront validées et le cas échéant mises à jour lors de la révision périodique du plan de gestion. Advenant un changement majeur (chablis, feu de forêt, etc.), la révision du plan de gestion devrait être devancée.

- A. Géologie (horizons, roche-mère, etc.)
- B. Hydrologie
- C. Nature des sols
- D. Climat
- E. Flore
- F. Faune
- G. Caractéristiques spéciales (ex. : paysages, points de vue)



Un milieu protégé n'étant pas sous une cloche de verre hermétique, il est un système ouvert et il est donc pertinent de documenter également le milieu environnant de la propriété.

3. Informations juridiques

Lors d'une transaction, une caractérisation administrative de la propriété doit être réalisée (norme 9 des Normes et pratiques). Celle-ci consiste notamment à rechercher au Registre foncier du Québec des actes notariés tels que les servitudes affectant la propriété. Il est aussi nécessaire de documenter le zonage de la propriété au niveau municipal et régional, le zonage agricole, etc.

Il est également important de documenter les informations relatives aux clauses spécifiques des bailleurs de fonds, aux taxes, aux assurances, etc. Tout comme les informations écologiques, les informations dans cette section sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Il faudra alors les mettre à jour si nécessaire lors de la révision du plan de gestion.



- A. Contrats, ententes, servitudes existant sur la propriété (incluant les emprises publiques, les ententes particulières sur les limites de la propriété ou toute autre entente pertinente concernant cette propriété)**
- B. Statut ou désignation particulière**
- C. Cartes topographiques indiquant les limites de la propriété**
- D. Zonage municipal et affectation du territoire**
- E. Informations sur les taxes foncières ou les exemptions de taxes, le cas échéant**
- F. Assurances**



Lors de la révision du plan de gestion, il est intéressant de conserver les informations des précédentes éditions afin de dresser l'historique de la propriété depuis son acquisition.

STRATÉGIE DE GESTION ET CONSERVATION

La stratégie de gestion et de conservation définit les cibles de conservation de la propriété et le plan d'action pour y arriver. Ces cibles doivent s'arrimer aux objectifs de conservation régionaux lorsqu'ils existent et répondre aux caractéristiques de la propriété.

La stratégie de gestion doit être cohérente avec la mission de l'organisme et sa stratégie de conservation. Elle doit également être conforme à toutes les réglementations en vigueur notamment la réglementation municipale.

Si des menaces extérieures à la propriété ont été définies, il est important de les indiquer dans cette section également. Ces menaces peuvent être variées (utilisation d'un cours d'eau en amont, passage de véhicule récréatif à proximité du site, etc.).



Une bonne pratique est d'établir le plan de gestion de la propriété à partir des standards ouverts pour la pratique de la conservation.¹

¹ <https://cmp-openstandards.org/download-os/cmp-standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4-0/>



1. Cibles générales de conservation et de gestion

Cette section doit décrire les principales cibles de gestion de la propriété. Le tableau ci-dessous illustre ce que pourraient être quelques cibles d'un plan de conservation.

Cibles de gestion	Objectifs
Plantes vasculaires rares	D'ici 2023, maintenir la présence des 56 espèces de plantes vasculaires en situation précaire sur la propriété.
Milieux humides	D'ici 2023, maintenir à 16 % la superficie des milieux humides présents sur la propriété.
Ginseng à cinq folioles	D'ici 2023, maintenir et augmenter la présence des 18 colonies viables de ginseng à cinq folioles sur la propriété.
...	...

2. Menaces

Documenter l'ensemble des menaces et des contraintes qui concernent la propriété. Ces menaces peuvent être variées (espèces exotiques envahissantes, ensemble résidentiel, utilisation de pesticides dans les propriétés voisines, etc.). Il est important de bien les documenter afin d'établir un plan d'action efficace.

3. Stratégies et cibles de conservation

Les objectifs de conservations définis à la à partir des cibles sont traduits en stratégies de conservation qui doivent permettre d'atteindre les objectifs en agissant sur les menaces et les facteurs.

Objectifs	Stratégies
D'ici 2023, maintenir la présence des 56 espèces de plantes vasculaires en situation précaire sur la propriété.	D'ici 2023, 80 % des espèces envahissantes compétitrices des plantes vasculaires rares localisées sur la propriété sont éliminées.
D'ici 2023, maintenir à 16 % la superficie des milieux humides présents sur la propriété.	D'ici 2023, l'ensemble des fossés en périphérie de la propriété sont aménagés afin de cesser le drainage des milieux humides présents sur la propriété.



D'ici 2023, maintenir et augmenter la présence des 18 colonies viables de ginseng à cinq folioles sur la propriété.

D'ici 2023, l'accès aux sites colonisés par le ginseng est interdit à tous les randonneurs fréquentant la propriété.

4. Appréciation de l'état de conservation de la propriété et des cibles

Quel est l'état de santé général de la propriété ? Est-ce que certains secteurs requièrent une attention particulière ? Est-ce que certaines cibles de conservation apparaissent plus difficiles à atteindre que d'autres ? Est-ce qu'il faut prévoir plus de temps ou de moyens que pour les autres propriétés ?

5. Plan d'action et échéancier

Il s'agit de la section **la plus importante du plan de gestion**. Une méthode synthétique et efficace est de présenter le plan d'action sous forme de tableau.

Cibles	Actions	Échéance	Responsable	Partenaires	Résultat

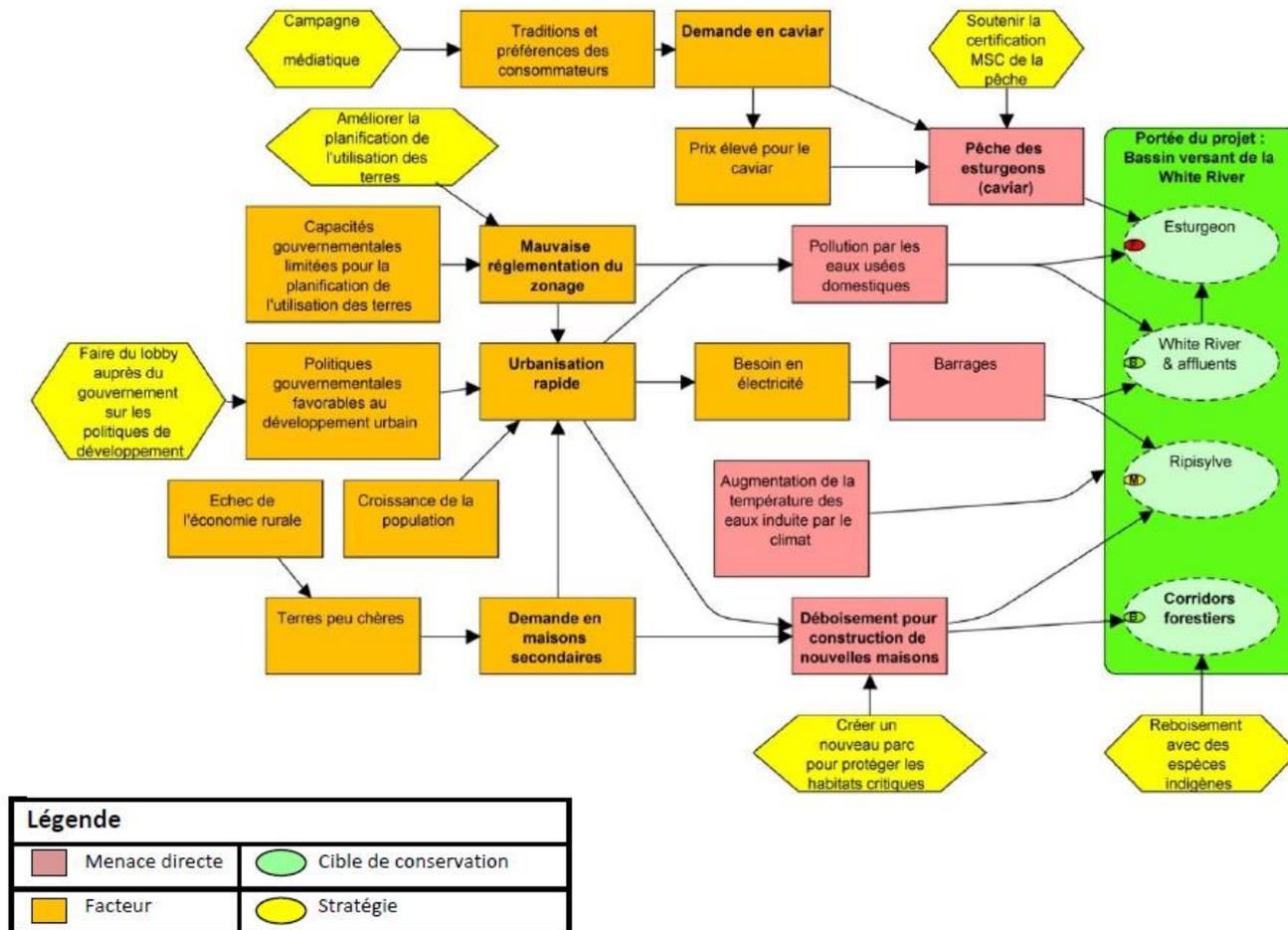


Figure 1 : Modèle conceptuel d'un plan de gestion selon les standards ouverts pour la conservation.

MODALITÉS DE GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

Cette section décrit les principales modalités de gestion de la propriété et les moyens d'atteindre les cibles de conservation. Comment est surveillée la propriété ?

Le territoire est-il accessible au public ? Quelles activités sont autorisées ou interdites ? Comment ?

Une propriété protégée par un organisme de conservation devrait être accessible au public. Toutefois, afin de protéger la biodiversité, l'accès à certains secteurs (par exemple les plus fragiles) peut être interdit ou limité.

D'autre part, pour que la propriété soit éligible au registre des aires protégées du Québec, les usages doivent être **strictement encadrés** et certaines activités complètement interdites.



6. Fond de gestion (dotation ou d'intendance) et budget

La protection efficace d'une propriété passe par la constitution d'un fonds de gestion de la propriété. Ce fonds de gestion permet de réaliser le plan d'action. Il est primordial de documenter son fonctionnement et son administration ainsi que les activités qu'il finance. Un tableau devrait présenter le budget prévisionnel pour la gestion de la propriété.

Le fonds de gestion devrait être placé dans des placements sûrs et, idéalement, écoresponsables afin que seuls les intérêts générés soient utilisés.

7. Activités autorisées

Cette section énonce les activités autorisées sur le territoire et dans quelles mesures celles-ci peuvent le sont. Le cas échéant, des activités pourraient être autorisées uniquement dans certains secteurs du territoire en fonction de la capacité support du milieu ou de la présence d'un écosystème particulièrement fragile.

- A. Accès public**
- B. Signalisation**
- C. Activités scientifiques**
- D. Activités d'interprétation d'éducation et de récréation**
- E. Infrastructures**
- F. Rétablissement d'espèces à statut précaire**
- G. Gestion des espèces nuisibles**
- H. Activités de surveillance, d'entretien et de gestion**

8. Activités interdites

Cette section énonce les activités interdites sur la propriété (pour une liste d'exemples, veuillez consulter d'autres ressources et outils partagés par le RMN).

- A. Usages récréatifs**
- B. Usages scientifiques**
- C. Usages éducatifs**
- D. Usages spéciaux**



BOÎTE À OUTILS
CONSERVATION



9. Suivi écologique et surveillance

Mis à part le simple fait d'avoir rédigé et appliqué un plan de conservation et des actions en lien avec ce dernier concernant une propriété protégée, le propriétaire (ou le gestionnaire) doit aussi en faire la surveillance. La protection d'une propriété nécessite une surveillance périodique, la fréquence étant déterminée le risque évalué de ne pas maintenir son intégrité, sa protection. Avant d'acquérir une propriété, tout organisme devrait donc s'assurer d'avoir les moyens d'en assurer la surveillance, notamment concernant les activités interdites.

Cette section définit le protocole de surveillance adressant le risque à la propriété. Ce protocole pourrait inclure diverses possibilités de surveillance, comme la création d'une équipe de patrouille ou la création d'un comité de surveillance.



Les dates de visites et les observations faites devraient toujours être documentées dans un document de suivi de visites, en dehors du plan de gestion. Les observations réalisées devraient être appuyées à l'aide de photo et de coordonnées GPS. On maintient ainsi un registre, et une passation de l'information accessible à tous. C'est aussi une protection dans l'éventualité d'une accusation par un tiers pour blessure, bris ou autre.

10. Communications

Tout l'aspect communicationnel sur la propriété est indispensable. Le plan de gestion doit s'assurer d'identifier des mesures afin que la propriété protégée soit connue et reconnue par la communauté, et que ses limites soient clairement identifiables.

L'appropriation du milieu naturel par la communauté est un élément important pour faciliter la gestion de la propriété. En étant présents dans l'entourage de la propriété, parfois bien plus souvent que son propriétaire, les citoyens et les riverains peuvent contribuer à la protection du milieu. Il est important de documenter les opportunités d'en parler, certes, mais aussi de créer un réseau de surveillance ; le développement d'une stratégie de bénévolat peut venir répondre à ce besoin pour atteindre les objectifs de conservation.

A. Balisage et identification des limites de la propriété

B. Opportunité de bénévolat

C. Relation de voisinage

D. Usages spéciaux



Différents documents peuvent venir compléter un plan de gestion. Voici une liste d'annexes et de listes de figures et de tableaux pouvant être utiles au plan de gestion.

Plan d'action préliminaire approuvé par les partenaires lors des rencontres de concertation

Dispositions applicables aux différents zonages de la propriété

Orientations de gestion de l'organisme

Liste des espèces fauniques ou floristiques répertoriées

Caractérisation du milieu

Liste de contacts

Plans et cartes

Photographies

Avis de professionnels

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Une fois que le plan de gestion existe, il faut maintenant en faire son application. Selon un sondage réalisé par *En route vers l'objectif 1 du Canada* (2017)², 67 % des administrateurs d'aires protégées terrestres canadiennes mentionnent **surveiller** la mise en œuvre des plans de gestion et 93 % précisent qu'ils **sont en voie de mettre en œuvre** des mesures de gestion au moins partiellement (27 % seulement font état d'une mise en œuvre d'envergure ou « appréciable »).

Un plan de gestion peut être exigé par votre bailleur de fonds. C'est aussi une bonne pratique reconnue pour les organismes de conservation (Normes et pratiques canadiennes pour les organismes de conservation, 2019). Il se doit de refléter votre situation, et réellement soutenir le travail de votre équipe.

² EN ROUTE VERS L'OBJECTIF 1 DU CANADA, 2017. Document de discussion : Évaluation de l'efficacité de la gestion. En ligne :

<https://static1.squarespace.com/static/57e007452e69cf9a7af0a033/t/5b51e5ae2b6a28629d32cfd/1532093871873/%C3%89valuation+de+l%E2%80%99efficacite%CC%81+de+la+gestion.pdf>

ANNEXE : MODÈLE DE PLAN DE GESTION TYPE

Plan de Gestion

Propriété XYZ

[Photo de la propriété]

Un projet réalisé par :

[... Organisme de conservation...]

[... Année...]

Table des matières type

1. Faits saillants (résumé des buts et objectifs du plan)
2. Description de la propriété
 - Localisation et description de la propriété
 - Localisation et superficie de la propriété
 - Rôle de la propriété dans la stratégie de conservation de l'organisme
 - Statut et désignation particulière
 - Identification du propriétaire et gestionnaires éventuels
 - Identification des partenaires
 - Historique de l'utilisation de la propriété (usages passés et présents), état actuel de conservation
 - Fréquentation par le public
 - État des infrastructures sur la propriété
 - Informations écologiques
 - Géologie (horizons, roche-mère, etc.)
 - Hydrologie
 - Nature des sols
 - Climat
 - Flore
 - Faune
 - Caractéristiques spéciales (ex. : paysages, points de vue)
4. Informations juridiques
 - Contrats, ententes, servitudes existant sur la propriété (incluant les emprises publiques, les ententes particulières sur les limites de la propriété ou toute autre entente pertinente concernant cette propriété)
 - Statut ou désignation particulière
 - Cartes topographiques indiquant les limites de la propriété
 - Zonage municipal et affectation du territoire
 - Informations sur les taxes foncières ou les exemptions de taxes, le cas échéant
 - Assurances
5. Stratégie de gestion et conservation
 - Cibles générales de conservation et de gestion
 - Objectifs et cibles de conservation
 - Menaces
 - Appréciation de l'état de conservation de la propriété et des cibles
 - Plan d'action et échéancier
 - Modalités de gestion de la propriété
 - Fond de gestion (dotation ou d'intendance) et budget

- Activités autorisées
 - Accès public
 - Signalisation
 - Activités scientifiques
 - Activités d'interprétation d'éducation et de récréation
 - Infrastructures
 - Rétablissement d'espèces à statut précaire
 - Gestion des espèces nuisibles
 - Activités de surveillance, d'entretien et de gestion

- Activités interdites
 - Usages récréatifs
 - Usages scientifiques
 - Usages éducatifs
 - Usages spéciaux

- Suivi écologique et surveillance

- Communications
 - Balisage et identification des limites de la propriété
 - Opportunité de bénévolat
 - Relation de voisinage
 - Usages spéciaux

Annexes, figures et tableaux